

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 16 MAI 2024

**Nombre de membres :**

 En exercice : 59  
 Présents : 35  
 Pouvoirs : 12  
 Votants : 38

**Date de convocation et d'affichage :**

7 mai 2024

**Numéro :**

D20240516\_129

**Objet :**

Acquisition de modules complémentaires pour la plateforme citoyenne de vente en ligne

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET		x	JM. GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	I.DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHEIUX	Philippe	PAILLASSON	x	JP. COURRIER
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		
	Rachel	RIONET		M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x	
	Evelyne	ESCRIVA	x	
	Pascal	GAGNOLET		x L. LOREAU
	Claude	LEFEVER	x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x	
	Martine	MOREL-PIRON		x
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x
VALEINS	Frédéric	BARDON		x S. PERI
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x	
	Isabelle	DUBOIS	x	
	François	MARECHAL	x	
	Marie Anne	ROUX		x
	Didier	FROMENTIN	x	
	Agnès	DUPERRIER	x	
	Jacques	LIENHARDT		x
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x	

**Secrétaire de séance élu : Ludovic LOREAU**

**Rapporteur : Jean-Pierre GRANGE**

**Vu** la délibération n°D20231116\_228 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023 approuvant le déploiement d'une plateforme numérique à destination des habitants du territoire,

**Vu** les crédits prévus en investissement pour la plateforme citoyenne présentés en Débat d'OrientatIon Budgétaire le 21 décembre 2023 et votés au budget primitif le 15 février 2024,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-2 à L2113-5 relatifs aux centrales d'achat,

**Vu** la délibération n°D20240411\_106 du Bureau Communautaire du 11 avril 2024 approuvant l'acquisition d'une solution de plateforme de vente en ligne via la centrale d'achat l'Union des groupements d'achats publics (UGAP),

**Vu** le code de la commande publique, et notamment son article R.2122-3 3,

**Vu** l'attestation d'exclusivité du Président Monsieur Christian Perbet concernant la société ACHETEZ 'A,

**Vu** la proposition de la société ACHETEZ'A,

**Considérant,**

La Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre de ses compétences, a souhaité déployer un outil numérique unique de commercialisation en ligne de prestations et de services afin de répondre de manière coordonnée et pertinente aux besoins et aux attentes des usagers. Le moyen de paiement proposé à l'utilisateur par la plateforme de vente en ligne est exclusivement la carte bancaire, via un module de paiement en ligne.

Cette décision de mise en place et de développement d'une plateforme numérique à destination des habitants a été délibérée lors du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023 avec un budget prévisionnel d'investissement sur la période 2024-2026 évalué à 590 000 €.

L'union des groupements d'achats publics (UGAP) est un établissement public industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministre chargé de l'action et des comptes publics et du ministre chargé de l'Education Nationale. L'UGAP agit en tant qu'intermédiaire entre les fournisseurs et les [acheteurs publics](#), tels que les collectivités territoriales, les établissements publics, les administrations de l'État, les hôpitaux, etc. Son rôle est de centraliser les besoins des acheteurs publics et de négocier des contrats-cadres avec les fournisseurs, ce qui permet aux acheteurs de bénéficier de tarifs avantageux et de conditions contractuelles préétablies.

La CC de la Dombes a fait appel à l'UGAP pour l'acquisition d'une solution pour la plateforme de vente en ligne Dombes Connect. La solution proposée par l'UGAP est celle développée par la société ACHETEZA.

Des modules de base nécessaires au lancement de la plateforme et des modules permettant de répondre aux communes déjà engagées dans la démarche ont été achetés auprès de l'UGAP pour un montant de 79 406,67 € HT par décision du Bureau Communautaire dans le cadre de ses délégations.

Conformément à l'article R.2122-3 3° indiquant que « L'existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle. Le recours à un opérateur déterminé dans les cas mentionnés aux 2° et 3° n'est justifié que lorsqu'il n'existe aucune solution de remplacement raisonnable et que l'absence de concurrence ne résulte pas d'une restriction artificielle des caractéristiques du marché ».

Conformément à l'attestation de Monsieur Christian Perbet, Président de ACHETEZA précisant qu'il « atteste que la société ACHETEZA est auteur exclusif du code source du logiciel Acheteza et que ses droits sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle et que la société ACHETEZA, en qualité d'auteur, est seule habilitée à réaliser des prestations de maintenance corrective et évolutive requises au maintien de la solution informatique ».

Vu ce qui précède, la Communauté de communes de la Dombes est tenue de solliciter le prestataire ACHETEZA pour les ajouts des prestations, sans concurrence ni publicité, compte tenu de la détention des droits exclusifs de propriété intellectuelle de l'entreprise.

Des modules supplémentaires ont fait l'objet d'une proposition financière d'ACHETEZA pour un montant de 181 300 € HT.

Les crédits prévus en investissement pour la plateforme citoyenne présentés en Débat d'Orientation Budgétaire le 21 décembre 2023 et votés au budget primitif le 15 février 2024 sont de 325 000 € TTC pour 2024. Le tableau ci-dessous présente le détail de l'opération « plateforme citoyenne » pour l'année 2024.

Les dépenses seront engagées au plus juste en fonction de l'avancée des projets, les montants indiqués dans le tableau ci-après représentent donc un plafond.

		€ HT	€ TTC
UGAP	Place de marché régie des collectivités	52 130 €	62 555 €
	Plateforme des démarches	18 185 €	21 822 €
	CRM compte usager	9 092 €	10 911 €
	<b>Sous-total UGAP</b>	<b>79 407 €</b>	<b>95 288 €</b>
ACHETEZA	Place de marché régie des collectivités	126 500 €	151 800 €
	Plateforme des démarches	8 700 €	10 440 €
	CRM compte usager	1 400 €	1 680 €
	Marketplace commerces et associations	23 000 €	27 600 €
	Application mobile	21 700 €	26 040 €
	<b>Sous-total ACHETEZA</b>	<b>181 300 €</b>	<b>217 560 €</b>
<b>TOTAL PLATEFORME DOMBES CONNECT 2024</b>		<b>260 707 €</b>	<b>312 848 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'accepter l'offre d'ACHETEZA pour l'acquisition de modules complémentaires à l'offre de l'UGAP pour un montant de maximal de 181 300 € HT en dépenses d'investissement,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la proposition financière et technique d'ACHETEZA ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions :

- **D'accepter** l'offre d'ACHETEZA pour l'acquisition de modules complémentaires à l'offre de l'UGAP pour un montant de maximal de 181 300 € HT en dépenses d'investissement,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la proposition financière et technique d'ACHETEZA ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 16 mai 2024

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

